

Légende

- | | |
|--|---|
|  | Emplacement Réservé |
|  | Espace Boisé Classé |
|  | Espace Boisé Remarquable au titre de l'article L. 123-1,7° du code de l'Urbanisme |
|  | Secteur de jardin à préserver et Jardins Publics |
|  | Zone de protection de la station d'épuration (100m) |

- Continuité piétonne à créer ou à conserver
- Orientation d'Aménagement

- Zone humide
 Construction non référencée au cadastre
 Cimetière

ZONES

Ua	Zone déjà urbanisée, à caractère central d'habitat et de commerces où les constructions sont généralement édifiées en ordre continu.
Ue	Zone économique de l'espérance.
Uec	Secteur du bourg à vocation d'équipements publics ou d'intérêt général.

	1AUa	Zone naturelle ouverte à l'urbanisation, insuffisamment ou non équipée et destinée à l'habitat.
	1AUec	Zone naturelle ouverte à l'urbanisation, insuffisamment ou non équipée et destinée aux équipements publics et collectifs.

	2AU	Zone naturelle non équipée. Elle est destinée à l'urbanisation future.
---	------------	--

	A Zone de richesses naturelles ayant pour objet la protection et le développement de l'agriculture par la mise en œuvre des moyens adaptés à cet objectif.	
--	--	--

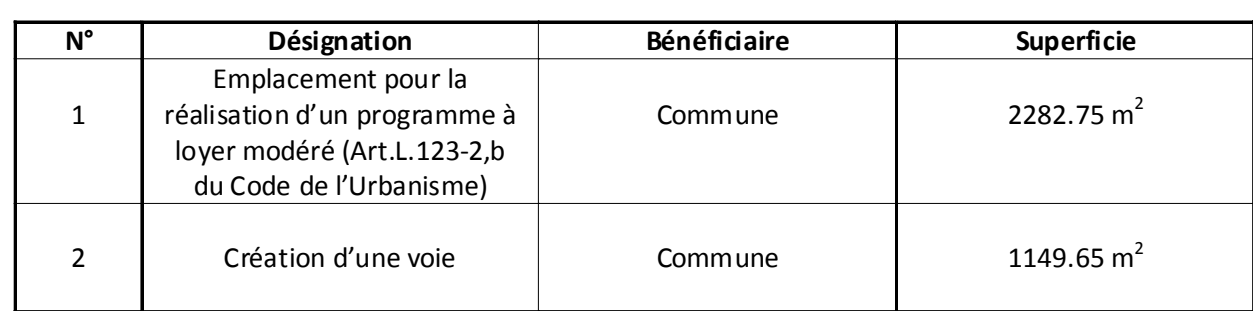
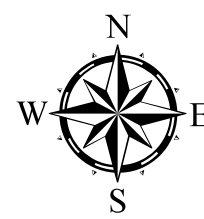
	Ai	Secteur agricole inconstructible, où toute construction est interdite, pour permettre le développement futur de la commune.
---	----	---

	Nh	Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique soit de leur caractère d'espace naturel. Sont autorisés uniquement les changements de destination et d'affectation et l'extension mesurée des constructions existantes.
--	----	--

	NI	Zone naturelle destinée à accueillir les équipements collectifs et d'intérêt général.
---	----	---

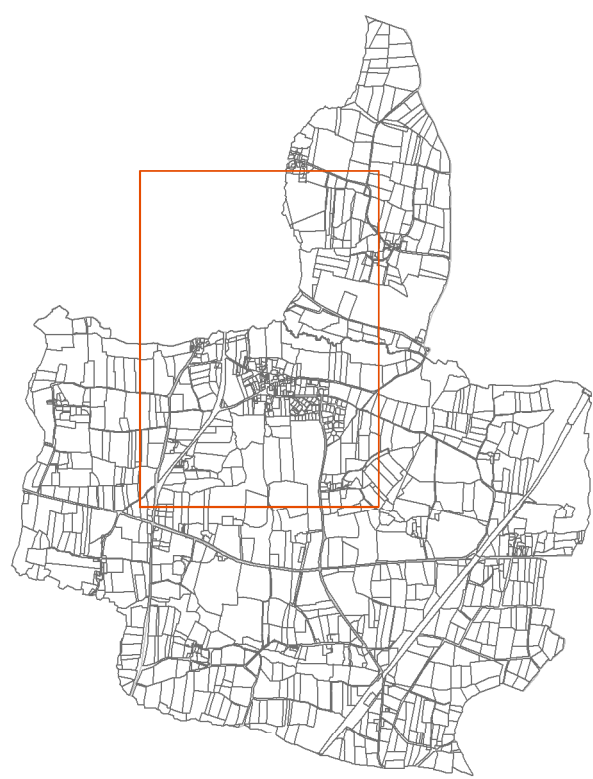
 Nlp Zone Naturelle et Humide destinée à accueillir les équipements collectifs d'intérêt général.

	Np	Comprendre les terrains qui demandent à être protégés en raison du site, de l'intérêt représenté par la flore et la faune, ou de l'intérêt du paysage, en particulier des cours d'eau et de leurs abords, ces secteurs englobent les zones humides identifiées en application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vainne et la ZNIEFF de type de 1 de la Vallée de la Brute. Elle comprend aussi les terrains instables, inondables ou soumis à des risques et nuisances. C'est un secteur naturel, protégé des constructions et activités qui pourraient nuire au caractère du secteur.
--	----	---



Plan local d'Urbanisme

Commune de
Noyal sur Brutz
Loire - Atlantique



4-1

ZONAGE

AGENCE CITTE CLAES

6, rue Gustave Eiffel case 4005 - 44806 Saint Herblain cede.
Tel: 02.51.78.67.97 Fax:02.51.78.67.97
E-mail : agence.citfe-claes@citfe.bi

